



SUSPENSION DU CHANTIER

suite à la détection d'un mouvement de terrain dans le secteur Val de Bonne

Les travaux de la rocade de Gap sont suspendus depuis lundi 8 septembre sur une portion de 100 m suite à l'identification d'un mouvement de terrain sur un talus en rive droite du torrent de Bonne.

Ce mouvement de terrain a été repéré par les instruments de mesure mis en place pour assurer une réalisation du chantier en sécurité.



 Secteur à risque : accès réglementé par l'arrêté préfectoral du 09/09/2025av

Depuis début 2023, le chantier de la rocade de Gap fait l'objet d'une surveillance géotechnique continue :

- Instruments de mesure sur le chantier (inclinomètre)
- Mesures visuelles par cibles de visée

Les résultats des mesures sont suivis en temps réel par les entreprises en charge de la réalisation du chantier.

Depuis l'identification du mouvement de terrain, cette surveillance a été renforcée par les équipes de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence Côte d'Azur, service de l'Etat responsable du projet de Rocade de Gap avec :

- L'implantation d'instruments de mesure supplémentaires sur les parcelles situées à l'aplomb du chantier.
- Le positionnement d'un agent de surveillance sur site 7j/7 et 24h/24h

Les observations réalisées ont permis d'identifier un mouvement de terrain localisé entre les deux murs de soutènement. Cette zone à risque n'avait pas fait l'objet d'un renforcement particulier compte tenu des résultats des études géotechniques préalables au chantier. Aucun mouvement n'est détecté en dehors de cette zone à risque. Les données de mesures confirment la stabilité des travaux de confortement sur le reste du chantier (clous, pieux et parois moulées).

Les raisons du mouvement sur la zone à risque sont encore en cours d'investigation. Une fois ces investigations menées, la DREAL, avec l'appui des bureaux d'études spécialisés en géotechnique, définira les actions à mettre en œuvre pour sécuriser la rocade.



Exemple d'inclinomètre

Dans l'attente, le mouvement étant encore actif, avec des déplacements de l'ordre de 2 à 4 cm par jour, l'accès à cette zone présente des risques importants. Il a été décidé de suspendre le chantier dans cette zone et d'en restreindre les accès. Un arrêté du préfet des Hautes-Alpes a ainsi été pris pour restreindre l'accès à cette zone.

Les raisons de ce mouvement de surface ne sont pas encore connues. Les études géotechniques menées préalablement au chantier avaient abouti au classement de la zone concernée comme assez stable pour ne pas nécessiter d'ouvrage de confortement. La DREAL conduit actuellement des investigations supplémentaires de manière à expliquer ce qui s'est passé et définira ensuite les actions à mettre en œuvre pour y remédier et conduire le chantier à son terme dans les meilleurs délais possibles.

Dans l'attente et dans un objectif de sécurité, le préfet des Hautes-Alpes a décidé de suspendre le chantier via un arrêté préfectoral qui interdit à toute personne l'accès à la zone.



État du mouvement de terrain le 08/09/2025

CONTACT POUR PLUS D'INFORMATION :

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

ÉLISE PARROCO

Responsable d'opération de la rocade de Gap

Tél : 07 61 36 18 47

Mail : elise.parroco@developpement-durable.gouv.fr